

BACHELOR Conseiller de Clientèle Particulier et Professionnel en Banque et Assurances

Titre RNCP

Le conseiller de clientèle particulier et professionnel en banque et assurance intervient dans la déclinaison de la stratégie commerciale au niveau local. Il effectue une étude de marché, une veille réglementaire continue et détecte des axes de développement. Il élabore et met en œuvre un plan d'actions commerciales et de communication digitale pour fidéliser et développer son portefeuille clients dans un contexte omnicanal et une démarche RSE. Il développe et anime un réseau de partenaires.

Certification professionnelle "Conseiller de Clientèle Particulier et Professionnel en Banque et Assurances" enregistrée pour 5 ans au RNCP (Fiche RNCP 39610) sur décision du directeur de France Compétence suite à l'avis de la commission de la certification professionnelle du 01/10/2024, au niveau de qualification 6, avec le code NSF 313 sous l'intitulé « Conseiller de Clientèle Particulier et Professionnel en Banque et Assurances » avec effet jusqu'au 01/10/2029, délivré par – GROUPE ESCCOT, l'organisme certificateur.

Cette certification professionnelle est constituée de 4 blocs de compétences. Les blocs de compétences représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus de VAE, ou d'une combinatoire de ces modalités d'accès.



Compétences requises

- ✓ Sens commercial
- ✓ Sens du relationnel et de la communication
- ✓ Travail en équipe
- ✓ Maîtrise des outils de communication

Conditions d'Admission

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme Bac + 2 BTS ou d'une certification professionnelle de niveau 5 validée ou de 2 années validées en Bachelor Universitaire de Technologie dans le domaine (BUT en commerce-gestion ou GEA, BTS MCO, BTS NDRC, BTS Assurance ou Banque).

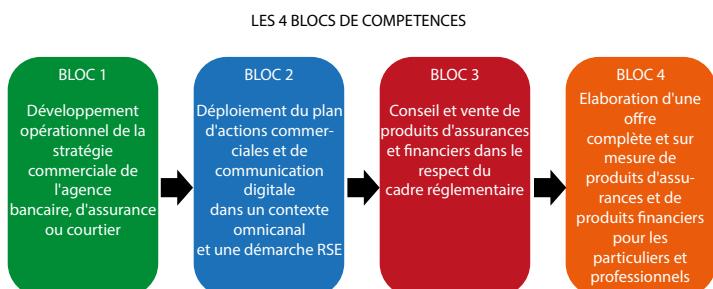
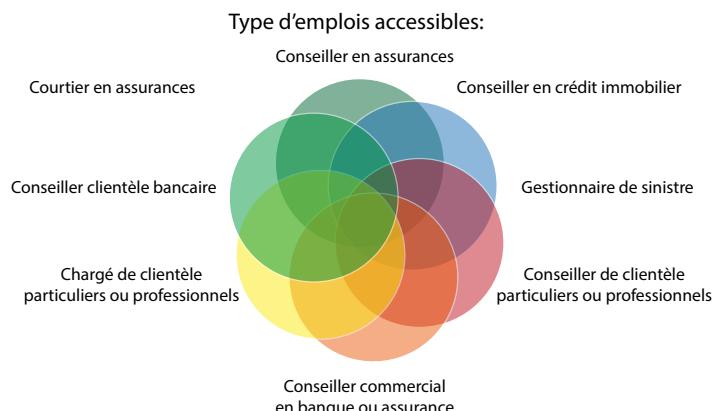
Tarifs

- ✓ Formation Initiale : 6000€/an
- ✓ Alternance : confère barème

[France Compétence](#)

- Formation sur 1 an
- Formation Initiale
- Entre 16 & 24 semaines de stage
- Formation en Alternance
Répartition Ecole/Entreprise : Suivant calendrier

Initial & Alternance



Modalités d'évaluation

- ✓ Les compétences des apprenants sont évaluées à travers des modalités variées, incluant des évaluations continues, des épreuves écrites et orales, des mises en situation professionnelle, des études de cas et des travaux pratiques, permettant une appréciation objective et progressive des acquis.

05.61.63.10.12

5, rue de la passerelle - 31200 TOULOUSE
[www.institut-rousseau.com](#)
contact@institut-rousseau.com